

Service Police Municipale
Réf agent RH

OBJET : FERMETURE PROVISoire DU SQUARE RIBOT A L'OCCASION DE LA FETE ANNUELLE DE LA MAISON DE L'ENFANCE

LE MAIRE DE SANNOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2,
Vu l'arrêté N° 2025/49 du 28 mai 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au public du square Ribot, le vendredi 27 juin 2025 de 15h00 à 19h30 à l'occasion de la « Fête Annuelle ».

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'accès au public du square Ribot, excepté le personnel, les parents et les enfants de la crèche de la Maison de l'Enfance sera interdit le vendredi 27 juin 2025 de 15h00 à 19h30 à l'occasion de la « Fête Annuelle » de la maison de l'enfance.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation adressée à :

- Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement d'Argenteuil,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de la circonscription d'Ermont
- Madame le Major responsable du Commissariat de Sannois
- Madame la Responsable de la police municipale

Fait à SANNOIS, le 4 juin 2025

Pour le Maire et par délégation

Laurence TROUZIER-EVEQUE


Adjointe au Maire,
En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport
Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire



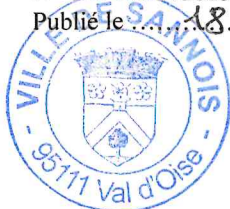
Exécutoire en vertu de L'article L 2131-1 du CGCT

A.R. du.....17. juin 2025.....

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025.0.6.06 Arr 2025.52 KR

Publié le18. juin 2025.....



Pour le Maire
Par délégation
Le Directeur Général Adjoint des services